

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 11 septembre 2024, à dix-huit heures. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Madame Marilyne Gélinas, mairesse  
Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1  
Madame Marjolaine Poudrier, conseillère Siège numéro 2  
Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3  
Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4  
Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5  
Madame Carine Dubé, conseiller Siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

**RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal, étant tous présents, les conseillers renoncent à l'avis de convocation.

**1. Ouverture de la séance**

187-2024

La séance de la réunion extraordinaire du mercredi 11 septembre est ouverte à 18h20 par Mme Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Mme Karine Trahan, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire. Il est proposé par M. Charles Charette, appuyé par Mme Carine Dubé et il est résolu que ces conditions d'ouvertures de séance sont acceptées.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

188-2024

IL EST PROPOSÉ par M. Pascal Trudel, appuyé par Mme Marjolaine Poudrier et il est résolu que le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté;

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Mandat à la firme Geocivil pour procéder à l'étude géotechnique pour le glissement de terrain de la route Barthélemy suite aux pluies abondantes du 9 et 10 août 2024– Contrat gré à gré
- 4.- Recommandation de paiement à l'entrepreneur BLR Excavation – Remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc dans le Grand Rang
- 5.- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Redressement-Sécurisation 2025-2026
- 6.- Fin du lien d'emploi d'un employé identifié par le matricule 320009
- 7.- Période de questions
- 8.- Clôture de la séance

**3. Mandat à la firme Geocivil pour procéder à l'étude géotechnique pour le glissement de terrain de la route Barthélemy suite aux pluies abondantes du 9 et 10 août 2024 – Contrat gré à gré**

189-2024

CONSIDÉRANT qu'un glissement de terrain est survenu sur la route Barthélemy lors des pluies abondantes du 9 et 10 août 2024 et que ce dernier affecte l'intégrité structurelle de la route ;

IL EST PROPOSÉ par M. Christian Charette, appuyé par Mme Marjolaine Poudrier et il est résolu que le Conseil de la municipalité de St-Léon-Le-Grand mandate la firme Geocivil, situé au 957A, rue Royale, Trois-Rivières (Québec) G9A 4H7 pour procéder à l'étude géotechnique pour le glissement de terrain de la route Barthélemy suite aux pluies abondantes du 9 et 10 août 2024

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**4. Recommandation de paiement à l'entrepreneur BLR Excavation – remplacement d'une partie de la conduite d'aqueduc dans le Grand Rang**

190-2024

CONSIDÉRANT que les travaux pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc dans le Grand Rang sont terminés;

CONSIDÉRANT le contrat liant la municipalité de Saint-Léon-le-Grand à BLR Excavation, pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT que le deuxième décompte progressif est en date du 25 juillet 2024 pour le paiement des travaux exécutés, à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que M. Francis-Paul Gélinas, ingénieur et coordonnateur du service technique de la MRC de Maskinongé, a émis sa recommandation de paiement quant aux travaux exécutés dans le projet de remplacement d'une partie de conduite d'aqueduc du Grand Rang;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles aux travaux de la TECQ 2019-2024 et qu'ils sont payés avec cette aide financière;

CONSIDÉRANT que le décompte progressif numéro 2 est d'un montant de 72 516,60\$ +txs, plus retenue de 10% au montant de 8 057,40\$ +txs;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Louise Ferron, appuyé par M. Charles Charette et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise la directrice générale Madame Karine Trahan à procéder au paiement du décompte progressif numéro 2 à BLR Excavation s'élevant à 72 516,60 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**5. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement-Sécurisation 2025-2026**

191-2024

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Léon-Le-Grand choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Madame Karine Trahan, représente cette dernière auprès du Ministre dans le cadre du dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de Mme Marjolaine Poudrier, appuyée par M. Pascal Trudel, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de St-Léon-Le-Grand autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Karine Trahan directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

## **6. Fin du lien d'emploi d'un employé identifié par le matricule 320009**

192-2024

CONSIDÉRANT les faits portés à l'attention du Conseil par les rapports écrits et verbaux faits par la directrice générale concernant l'employé identifié par le matricule 320009 (ci-après « l'Employé »), qu'il est inutile de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du Conseil connaissent l'identité;

CONSIDÉRANT l'entente no 2024-01, Conditions Salariales, adopté lors de la séance publique du 16 janvier 2024, qui lie l'Employé à la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que l'employé portant le matricule 320009 sur évaluation générale ne satisfait plus aux exigences de l'emploi ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Louise Ferron, appuyé par Mme Carine Dubé et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand :

- Met fin au lien d'emploi de l'Employé identifié par le matricule 320009, en date du 12 septembre 2024, conformément à l'article 82 de la Loi sur les normes du travail;

- Mandate la directrice générale afin de signer la lettre, pour et au nom du Conseil, annonçant la fin d'emploi et décrivant généralement les motifs de fin d'emploi;
- Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à l'Employé.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

7. **Période de questions**

8. **Clôture de la séance**

193-2024

L'ordre du jour étant épuisé Mme Marjolaine Poudrier propose, appuyé par M. Christian Charette et il est résolu de clôturer la séance à 18h26.

Proposition adoptée à l'unanimité.

---

Karine Trahan, directrice générale et greffière-trésorière

Je, Marilynne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

---

Mairesse